

Client n° 496925

EI WEILER MICHEL
287 CHEMIN DE BOUSCAILLOU
46000 CAHORS

N°TVA:



FACTURE n° 09092124 du 31/01/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr							
BON N° 15836503 DU 19/01/26 ENLEVE AG. CAHORS Signé par MICHEL							
354214.01	IBR KRAFT 260/120-300MM R7,50	40,56	M2	12,55	509,03	A	
	dont Eco-Contribution				(5,68)		
174894.02	MONTANT 48/35-2,60ML GYPSO	78	ML	0,89	69,42	A	
	dont Eco-Contribution				(0,78)		
275277.01	UTHERM FLOOR K 100/120- 48MM R2,20	16,80	M2	8,40	141,12	A	
	dont Eco-Contribution				(1,68)		
275282.01	UTHERM FLOOR K 100/120-101MM R4,65	16,80	M2	15,33	257,54	A	
	dont Eco-Contribution				(3,36)		
579016.01	SUSPENTE 40CM -BTE 50 GYPSO	1	U	20,58	20,58	A	
	dont Eco-Contribution				(0,11)		
BON N° 15836568 DU 21/01/26 ENLEVE AG. CAHORS Signé par MICHEL							
685119.01	VIS ROCK.TF TORX AZI 4/ 50-30 (500)	1	U	17,31	17,31	A	
	dont Eco-Contribution				(0,04)		
389096.01	VIS ROCK.CH.TPL AZI 6/140-75 (50)	1	U	13,16	13,16	A	
	dont Eco-Contribution				(0,01)		
848393.01	ETUI MINES LYRA DRY BASIQUES (12)	1	U	5,68	5,68	A	
627446.01	MESURE BLADE ARMOR 5/32MM FATMAX	1	U	23,46	23,46	A	
502244.03	LITEAU SAPIN CL2J 27/ 38- 4,00	48	ML	0,59	28,32	A	POT 12
	dont Eco-Contribution				(0,48)		
BON N° 15836798 DU 26/01/26 ENLEVE AG. CAHORS Signé par MICHEL							
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.							
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO							

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

chausson

Cllent n° 496926

EI WEILER MICHEL
287 CHEMIN DE BOUSCAILLOU
46000 CAHORS

N° TVA :

FACTURE n° 09092124 du 31/01/26

Pour nous contacter, appelez le 06 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
1133.02	GR 32 PNX KRAFT 135/60-100MM R3,15	6,48	M2		9,12	59,10	A	
	dont Eco-Contribution					(0,71)		
290731.01	PAR PHONIC 2X650/ 60-45MM R1,10	31,20	M2		1,84	57,41	A	
	dont Eco-Contribution					(0,94)		
174894.02	MONTANT 4B/35-2,60ML GYP50	52	ML		0,89	46,28	A	
	dont Eco-Contribution					(0,52)		
174985.01	RAIL 4B-3,00ML GYP50	30	ML		0,73	21,90	A	
	dont Eco-Contribution					(0,30)		
BON N° 16836896 DU 28/01/26 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par MICHEL								
627326.01	EAU CRISTALINE 1,5L (6)	1	U		1,73	1,73	B	
175002.11	FOURRURE F47-3,00ML GYP50	30	ML		0,77	23,10	A	
	dont Eco-Contribution					(0,30)		
BON N° 24736371 DU 29/01/26 ENLEVE AG. CASTELFRANC								
Signé par WM								
325115.01	CORNIERE CONTOUR CINTREE -3,00ML	6	ML		10,82	64,92	A	
	dont Eco-Contribution					(0,06)		
	FRAIS FIXES					5,00	A	
	Total Eco-Contribution					(14,97)		
T	Taux	Base H-T	TVA					
A	20,00	1363,33	272,67					
B	5,50	1,73	0,10					
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel. CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
1.365,06	272,77	1.637,83	28/02/26	L.C.R.	11206 00094 00848776653 34

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.